

Note explicative pour intégrer votre formation Par la voie de l'Apprentissage sans admission Et présenter une sélection

1. Vous devez trouver un Employeur qui accepte de vous recruter en contrat d'apprentissage sur toute la durée de la formation.
2. Vous devez vous inscrire à une des sélections proposées par le GIAPATS. Les dates de ces sélections se trouvent sur le site du GIAPATS : www.cfa-giapats.fr
3. Dès que vous avez trouvé un employeur, vous devez imprimer le « Dossier d'inscription à la sélection et au CFA GIAPATS 2019 » qui se trouve sur le site du GIAPATS : www.cfa-giapats.fr, et vous le remplissez avec votre employeur, sans oublier d'y joindre les pièces justificatives demandées.
4. Vous retournez le dossier complet au GIAPATS, au moins 15 jours avant la date de sélection prévue.
5. A réception, le CFA procède à la vérification de votre dossier, et transmet toutes ces informations à l'UFA que vous aurez choisi sur le dossier.
6. L'UFA vous convoquera pour la sélection en vous communiquant les horaires de présentation.
7. Vous passez la sélection, et vous êtes admis : Votre employeur doit remplir le contrat d'apprentissage « Cerfa FA13 » en 3 exemplaires originaux (exigence des chambres consulaires), et signé des 2 parties (vous et votre employeur), à adresser au CFA.
↳ Vous ou votre employeur, pouvez télécharger le Cerfa FA13 sur le site du GIAPATS ou sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_10103.do
8. A réception, le CFA procède à la vérification et remplit les 3 exemplaires de la partie « LA FORMATION » de votre contrat d'apprentissage « Cerfa FA13 », et retourne ces 3 exemplaires du contrat à la chambre consulaire du département de votre employeur, pour enregistrement.
9. Le CFA va également transmettre toutes ces informations à l'UFA que vous aurez choisi sur le dossier.
10. L'UFA vous convoquera pour la rentrée et vous adressera ainsi qu'à votre employeur, le calendrier pédagogique relatif à votre formation.

↳ Votre inscription au CFA est terminée.